

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Peut être utilisée pour se conformer au règlement (UE) n° 2020/878. Il convient de consulter les normes pour connaître les exigences spécifiques.

Date de révision : 18/01/2023

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Statguard® ESD Floor Cleaner

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Nettoyant pour sols ESD

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : DESCO EUROPE  
2A Dunhams Lane  
Letchworth Garden City  
Hertfordshire, SG6 1BE  
ROYAUME-UNI  
+44 (0) 1462 672005

Adresse e-mail : [Service@DescoEurope.com](mailto:Service@DescoEurope.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Royaume-Uni : +44 (0) 1462 672005

Heures de bureau : 8H00 - 17H00

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas dangereux selon les critères du Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le mélange n'est pas dangereux selon les critères du Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

2.3 Autres dangers : Aucun connu

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Aucun des ingrédients présents ne dépasse les valeurs limites de danger telles que définies par le règlement CLP (CE) n° 1272/2008

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est nécessaire. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, si vous en portez, et rincer vos yeux avec de l'eau.
Contact avec la peau	Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est nécessaire. Par mesure de précaution, rincer la peau avec de l'eau.
Ingestion	Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est nécessaire. Par mesure de précaution, boire beaucoup d'eau afin de diluer le produit.
Inhalation	Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est nécessaire. Par mesure de précaution, sortir à l'air libre.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'attention du médecin : Pas d'antidote spécifique.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit est incombustible. Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Certains composants de ce produit peuvent se décomposer en cas d'incendie.

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :** Aucun connu

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie :** Éloigner les personnes. Isoler la zone de l'incendie et interdire tout accès non indispensable. Contenir si possible l'écoulement des eaux d'incendie.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre le feu à partir d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des équipements de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Le produit peut créer des conditions glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

ATTENTION : Éviter que les déversements et les eaux de nettoyage ne se répandent dans les égouts municipaux et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement : Essuyer immédiatement les déversements. Risque de glissade sur un sol mouillé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Consulter la RUBRIQUE 13, Considérations relatives à l'élimination, pour obtenir des informations sur l'élimination des déversements contenus.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le récipient hermétiquement fermé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri du gel - la stabilité du produit pourrait être affectée. BIEN REMUER AVANT UTILISATION.

**Température de stockage :** 1 °C à 49 °C (34°F - 120°F)

Autres données : Des vapeurs de monomères peuvent se dégager lorsque le produit est chauffé au cours des opérations de traitement.

Consulter la RUBRIQUE 8 pour connaître les types de ventilation requis.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Nettoyant pour sols ESD

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Non disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôle technique :** Une bonne ventilation générale devrait être suffisante. Une aspiration locale peut être nécessaire lors de certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

<b>Protection des yeux et du visage</b>	Peut être utilisé sans lunettes de sécurité. En cas de probabilité raisonnable de contact avec un liquide, porter des lunettes de protection contre les éclaboussures.
<b>Protection de la peau</b>	Aucun vêtement de protection particulier n'est nécessaire. Une tenue de travail ordinaire est suffisante.



Aucune donnée pertinente trouvée.

**Lésions oculaires graves/irritation des yeux**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Sensibilisation**

Pour la sensibilisation respiratoire : Aucune donnée pertinente trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Tératogénéité**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Reprotoxicité**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Mutagénicité**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**Risque d'aspiration**

Aucune donnée pertinente trouvée.

---

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Sans objet.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune donnée pertinente trouvée.

**12.7. Informations supplémentaires**

Aucune donnée pertinente trouvée.

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit	Éliminer en tant que produit non utilisé. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. Retirer le liquide clair surnageant et le jeter dans un déversoir chimique. Incinérer les solides et le matériel contaminé conformément aux réglementations locales et fédérales.
---------	--

**13.2. Informations supplémentaires**

Aucune

---

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Classification pour le TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE (ADR / RID)**

**14.1. Numéro ONU**

Sans objet

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans objet
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans objet
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non considéré comme dangereux pour l'environnement, sur la base des données disponibles.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Données non disponibles
<b>Classification pour le transport MARITIME (IMO-IMDG)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans objet
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé pour le transport
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans objet
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans objet
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non considéré comme un polluant marin, sur la base des données disponibles.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Données non disponibles
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	
Consultez les réglementations de l'OMI avant de transporter des marchandises en vrac sur l'océan.	
<b>Classification pour le transport AÉRIEN (IATA/ICAO)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans objet
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé pour le transport
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans objet
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans objet
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Données non disponibles

## **RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Règlement REACH (CE) n° 1907/2006.**

Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. À la date du 27/09/2012, Desco Industries Inc. a terminé l'évaluation de tous ses produits et n'est soumise à aucune obligation d'enregistrement.

#### **Seveso II - Directive 96/82/CE et ses modifications :**

Énumérées dans le règlement : Sans objet.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique S.O.**

## **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### **Mentions H (danger) complètes mentionnées dans les rubriques 2 et 3**

Aucune

### **Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

Aucune

**Mise à jour de la FDS 18/01/2023**

### Texte complet des autres abréviations

ADN : Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; ASTM : Société américaine pour les essais de matériaux ; pc : poids corporel ; CLP : Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; Numéro CE : numéro de la Communauté européenne ; SGH : Système général harmonisé ; IATA : Association internationale du transport aérien ; Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; Cl50 : Concentration inhibitrice semi-maximale ; IMDG : code maritime international des marchandises dangereuses ; OMI : Organisation maritime internationale ; CL50 : Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; NOAEL : Niveau sans effet nocif observé ; n.s.a. : Non spécifié par ailleurs ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ; PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; REACH : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances ; FDS : Fiche de données de sécurité ; vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

### Clause de non-responsabilité

AUTRES INFORMATIONS : Les présentes informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ledit produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans un autre processus. Lesdites informations sont données au meilleur de la connaissance de l'entreprise et sont considérées exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune déclaration, garantie ou assurance de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, ne peut être invoquée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité, et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense, directe ou consécutive, résultant de leur utilisation. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité desdites informations dans le cadre de son propre usage.